

<https://www.snes-aude.fr/spip.php?article306>



Créations et suppressions des postes dans les collèges de l'Aude (rentrée 2024)

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : vendredi 15 mars 2024

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Une séance du CSA-SD, qui statue sur les ouvertures et les fermetures de postes dans les collèges pour la rentrée 2023-2024, s'est tenue le 8 mars 2024, après un groupe de travail le 5 mars.

Les membres FSU du CSA-SD sont Jean-Louis Burgat, Claire Descamps, Ingrid Lopez, Julie Rech (FSU-SNUipp), Patrick Borde, Hélène Maillot, Magali Nappez (SNES-FSU) et Marjorie Magron (SNEP-FSU).

Comme chaque année, nous constatons dans cette séance la traduction concrète de la répartition des DGH dans les établissements. Particularité de la rentrée scolaire 2024 : la **mise en place des groupes de niveau** en français et en mathématiques augmente les besoins dans ces disciplines, cependant qu'ils diminuent dans les autres disciplines puisque par rapport à l'an dernier il y aura 4 divisions en moins dans les collèges de l'Aude.

Le DASEN a continué, comme lors du CSA-SD du 2 février et du CDEN, à exprimer une certaine auto-satisfaction, évoquant une augmentation des moyens alors que les effectifs diminuent. Il a une nouvelle fois balayé le fait que la mise en place des groupes de niveau, au-delà des problèmes de fond qui se posent, allait mettre en difficulté les établissements en les obligeant à ponctionner la marge d'autonomie pour financer des groupes au-delà du nombre prévu par le DASEN et donc de fragiliser ou de supprimer d'autres enseignements (latin, langues vivantes, groupes en SVT ou Physique-Chimie...). En décalage avec la réalité des établissements, le DASEN s'est réjoui de l'existence de ces groupes, ignorant à la fois que les élèves continueront de connaître des effectifs importants dans les groupes de niveau des élèves « les plus performants » comme dans les disciplines autres que le français et les mathématiques.

Lors du groupe de travail comme lors du CSA-SD, les membres FSU, grâce aux éléments transmis par nos sections d'établissement, et avec un examen des documents transmis par la DSDEN, ont formulé un certain nombre de propositions (ouvertures de postes, annulation de fermetures, modification des appariements de postes à complément de service, etc.). **La FSU est, chaque année, la seule organisation à faire ce travail qui a pour effet d'améliorer les conditions de travail des collègues et la situation des établissements en apportant davantage de stabilité.**

Trois propositions faites par la FSU lors du groupe de travail ont été retenues par le DASEN :

- **L'annulation de la suppression** prévue en **Éducation Musicale** au collège Joseph-Anglade à Lézignan-Corbières. Il est en effet possible de préserver ce poste en modifiant les compléments de service initialement prévus, sans que ce changement ne vienne dégrader la situation d'un autre établissement ou d'un autre personnel.
- La **création** d'un poste en **Mathématiques** au collège de Grazaillès à Carcassonne.
- La **création** d'un poste en **Anglais** au collège de l'Alaric à Capendu, avec complément de service au collège le Bastion à Carcassonne.

Il a été également possible de **modifier des appariements de postes à compléments de service ou de BMP** : ainsi, par exemple, un poste d'anglais du collège de Port-La Nouvelle sera apparié avec un collège de Narbonne plutôt qu'avec un collège de Lézignan-Corbières, réduisant le temps de déplacement de manière significative.

Créations et suppressions des postes dans les collèges de l'Aude (rentrée 2024)

Pour autant, **de nombreuses propositions n'ont pas été retenues**, alors qu'il était possible de créer davantage de postes en lettres modernes (collège de Grazaillès à Carcassonne, collège Cité à Narbonne...), en mathématiques (collège Varsovie à Carcassonne, avec complément de service dans un autre collège de Carcassonne, collège de Sigean avec un complément de service à Port-La Nouvelle), en histoire-géographie (collège de Capendu avec un complément de service dans un collège de Carcassonne) ou en arts plastiques (collège Jules Ferry à Narbonne avec complément de service dans un autre collège de Narbonne...).

Deux postes (vacants) sont supprimés en **lettres classiques** au collège de Couiza et au collège de Coursan (dans ce dernier établissement, il reste encore un poste de lettres classiques donc les enseignements de langues anciennes seront encore assurés). La FSU a toujours dénoncé les réformes successives du collège et du lycée qui ont affaibli les enseignements de langues anciennes et réduit le vivier d'élèves pouvant se destiner aux cursus de lettres classiques dans l'enseignement supérieur puis aux concours de recrutement dans cette discipline. Il faut redonner aux langues anciennes des moyens d'enseignement fléchés pour les rendre accessibles à tous les élèves et redynamiser ces cursus du collège à l'enseignement supérieur.

En **technologie**, la situation est catastrophique. Deux postes occupés sont supprimés, et plusieurs postes ont des sous-services importants. En effet, la suppression de la technologie en classe de 6e, sans renforcement de cette discipline au cycle 4, a fait baisser fortement les besoins. Un poste doit se libérer dans un collège de Carcassonne suite à un départ à la retraite mais les services prévoient d'utiliser les heures de technologie de cet établissement pour combler les sous-services d'autres postes. La situation professionnelle et personnelle des collègues concernés est fragilisée par cette décision arbitraire sur la technologie, dont nous continuons à demander l'annulation.

Avant le groupe de travail, la proposition de l'administration était de 13 créations, 11 suppressions (dont 8 entraînant des mesures de carte scolaire), soit un solde de +2.

La proposition finalement soumise au vote par le DASEN comportait **15 créations, 10 suppressions (dont 7 entraînant des mesures de carte scolaire), soit un solde de +5**.

La proposition a reçu un **vote contre unanime** (9 voix contre : 4 FSU, 2 UNSA, 2 FNEC-FP-FO, 1 SNALC). Elle doit donc être examinée de nouveau lors d'une nouvelle réunion.

Pour la FSU, le vote contre s'imposait : il est possible d'ouvrir davantage de postes et apporter davantage de stabilité aux personnels et aux établissements.

Par ailleurs, nous rappelons que nous nous tenons à la disposition des personnels concernés par une **mesure de carte scolaire** pour les informer sur leur participation obligatoire au mouvement.

Lors du **CSA-SD de repli** qui a eu lieu le vendredi 15 mars, nous sommes revenus sur plusieurs demandes, mais malgré nos arguments, le DASEN n'a pas modifié sa proposition qui a à nouveau reçu un vote contre unanime.

Question diverse sur la médecine du travail

Suite au départ à la retraite du Docteur Nicole de Jong, les personnels de l'Aude et des Pyrénées-Orientales n'ont plus de médecin du travail à qui ils peuvent s'adresser. L'administration répond que la question a été posée au Rectorat et que le besoin des personnels est exprimé avec force.

Nous insistons sur l'importance de cette question et nous invitons les personnels concernés à nous faire part de

leurs demandes relatives à la médecine du travail : demandes de préconisations relatives à l'aménagement du poste par exemple...